Semences de potagères fines

Note de conjoncture de la récolte 2019

Juillet 2020

GNIS — Section Plantes Potagères et florales
44 rue du Louvre - 75001 Paris
01 42 33 86 75
section.potageres@gnis.fr

Cette note émane de la Commission Economie de la Section Potagères et florales du Gnis. Elle fait état des éléments de conjonctures économiques qui entourent la production des semences potagères. Son objectif est de fournir aux opérateurs les évolutions des valeurs de production. Elle doit servir lors des discussions sur les modalités de rémunération.

Evolution des surfaces en multiplication de potagères fines sur 5 ans

Espèce		Réc 2015	Réc 2016	Réc 2017	Réc 2018	Réc 2019
Oignon		**2 076**	**2 217**	**2 007**	**2 126**	**1 990**
dont	*population*	*485*	*564*	*921*	*388*	*432*
	hybride	*1 590*	*1 653*	*1 086*	*1 738*	*1 558*
Carotte		**2 461**	**1 907**	**2 170**	**2 216**	**1 534**
dont	*population*	*1 311*	*1 339*	*1 574*	*1 672*	*1 091*
	hybride	*1 150*	*568*	*596*	*544*	*443*
Radis		**507**	**465**	**424**	**573**	**472**
dont	*population*	*209*	*191*	*232*	*243*	*182*
	hybride	*298*	*274*	*192*	*330*	*290*
Betterave potagère		**843**	**728**	**550**	**841**	**703**
dont	*population*	*529*	*454*	*289*	*539*	*404*
	hybride	*314*	*274*	*261*	*302*	*299*
Persil		**498**	**532**	**657**	**849**	**716**
Poireau		**85**	**71**	**79**	**69**	**57**
Mâche		**219**	**291**	**348**	**379**	**421**

Source GNIS

Les surfaces en potagères fines ont diminué de 6% en 2019. Cette baisse concerne principalement les carottes qui perdent 682 ha, soit une diminution de 30%. Cette évolution s'explique par les très bons résultats obtenus au cours des deux années précédentes. Les autres baisses importantes concernent les betteraves potagères (-138 ha), les oignons (-136 ha), avec des surfaces désormais en dessous des 2.000 ha, le persil (-133 ha), le radis (-101 ha) et le navet (-69 ha).

L'augmentation des surfaces concerne essentiellement la coriandre qui connaît un regain d'intérêt et dépasse les 1.100 ha. Cette espèce revient dans le trio des potagères fines multipliées en France, après les oignons et les carottes. D'autres potagères fines progressent de manière significative : il s'agit de l'épinard (+156 ha), de la mâche (+41 ha), de l'aneth (+32 ha) et du panais (+25 ha).

Evolution des coûts de production des semences de potagères fines sur les 2 dernières années (2018 et 2019)

	Réc. 2018	Réc. 2019
Carotte population	2 287 €/ha	2 339 €/ha
Carotte hybride	4 534 €/ha	4 605 €/ha
Radis population	2 299 €/ha	2 351 €/ha
Radis hybride	2 878 €/ha	2 940 €/ha
Oignon de printemps hybride ou population (1)	4 276 €/ha	4 371 €/ha
Oignon d'automne hybride ou population (1)	5 062 €/ha	5 163 €/ha
Betterave population	2 890 €/ha	2 953 €/ha
Betterave hybride	3 081 €/ha	3 148 €/ha
Mâche	2 345 €/ha	2 388 €/ha
Persil	1 609 €/ha	1 648 €/ha
Poireau pop repiqué (2)	11 517 €/ha	11 728 €/ha
Poireau pop semis direct (3)	5 911 €/ha	6 040 €/ha

(1) Hypothèse bulbes gratuits et récolte mécanique
(2) Hypothèse plantation et récolte manuelles
(3) Hypothèse récolte directe à la moissonneuse batteuse

Source FNAMS

Explication de l'évolution des coûts de 2018 à 2019

Les coûts de production intègrent les charges directes de main d'œuvre, le coût de la mécanisation, les intrants (engrais, amendements, protection des cultures…) et des charges diverses (analyses de lot, cotisations, assurance). Ils ont été révisés en 2016 pour tenir compte de la redéfinition des itinéraires techniques.

Pour la période 2018-2019, les coûts de production ont augmenté pour l'ensemble des potagères fines, de 1,6 à 2,7%, soulignant une hausse des charges directes. C'est le prix de l'énergie qui a le plus progressé (+9,4%), tout comme celui des engrais et des amendements (+9,4%). Le prix des machines et équipements (+3,2%), l'indice des prix (+1,6%) et le SMIC (+1,37%) ont également augmenté, mais de manière plus modérée. Seul le prix des produits de protection des cultures est en recul avec une baisse de 1,10% entre 2018 et 2019.

L'évolution des coûts de production de semences potagères est calculée chaque année par la FNAMS sur la base de l'évolution des différentes charges (énergie, engrais, machinisme, salaires…) et de leur poids dans les coûts de production.

Evolution du pourcentage de contrats refusés après récolte

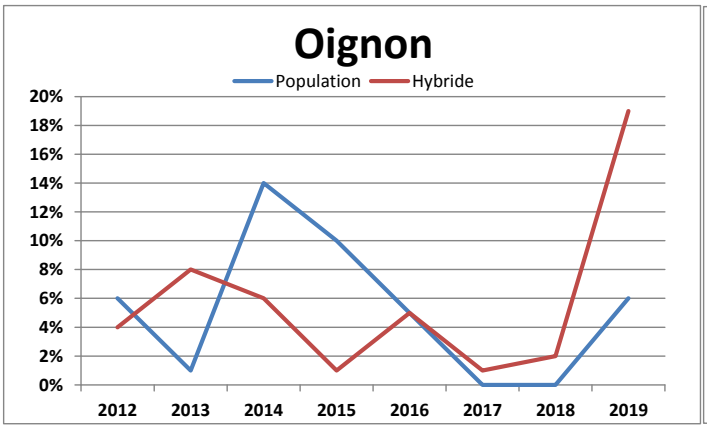

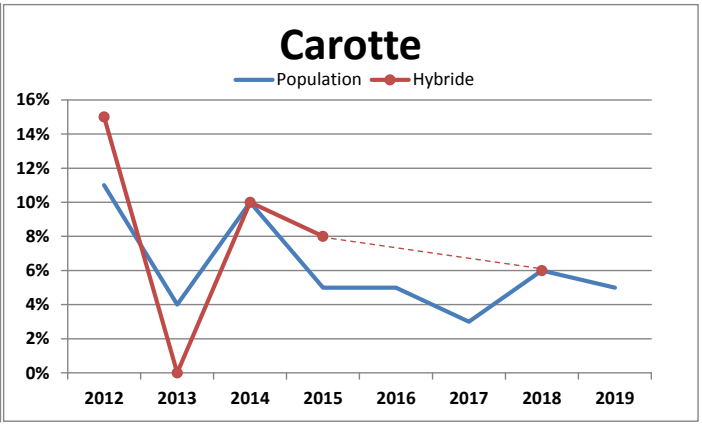

Source UFS

Cette information provient de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières. Elle correspond au pourcentage de contrats dont les lots produits ne répondent pas aux normes qualitatives d'agréage. Ces données ne sont pas disponibles en 2016, 2017 et 2019 pour la carotte hybride (6% en 2018). En 2019, le taux de refus est de 5 % pour la carotte population. Le taux de refus a fortement progressé pour les oignons hybrides, passant de 2 % en 2018 à 19% en 2019.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés

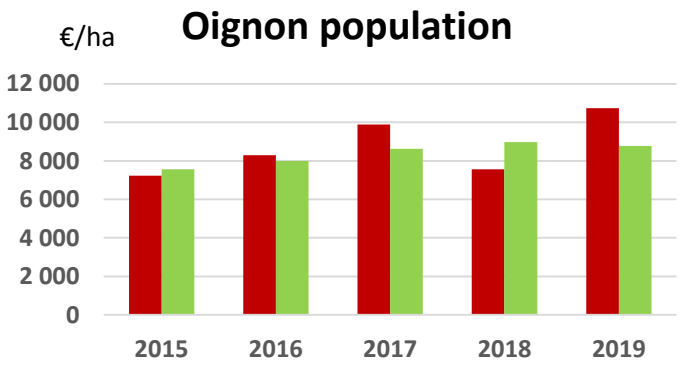

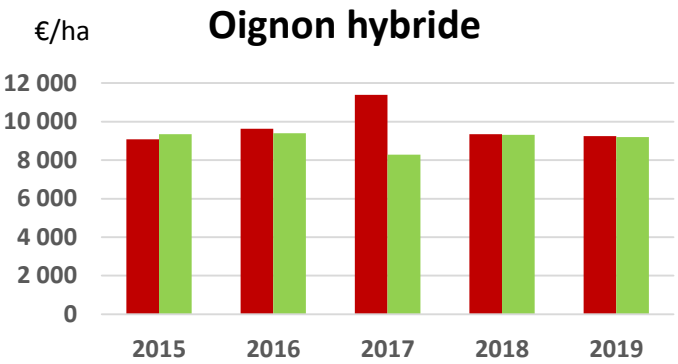

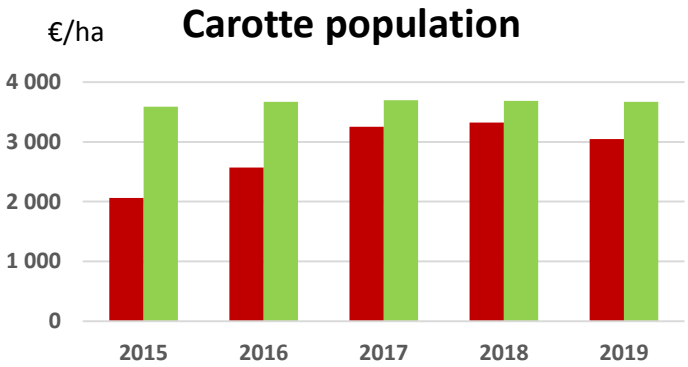

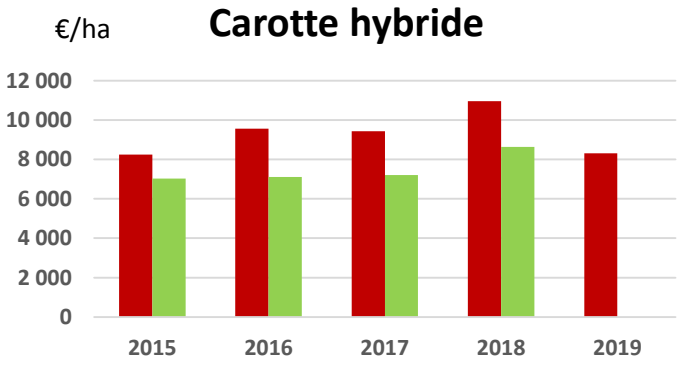

CA réalisé (€/ha) CA moyen contractualisé (€/ha)

Source FNAMS à partir des données UFS ou FNAMS

Les chiffres d'affaires moyens réalisés pour les cultures de plein champ sont comparés avec la rémunération moyenne contractualisée. Le CA réalisé comprend le rendement net payé, les bonifications ou réfactions éventuelles et le forfait éventuel. Le CA moyen contractualisé comprend le rendement de référence du contrat multiplié par son prix, ainsi qu'un éventuel forfait. Ces données proviennent de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières.

Commentaires :

Pour la récolte 2019, les résultats sont plutôt bons pour les oignons, mais avec des disparités importantes suivant les régions. Ils sont bien au-dessus de l'objectif pour les variétés populations et au niveau de l'objectif pour les variétés hybrides. Pour la carotte hybride porte graine, les résultats paraissent proches de l'objectif en se basant sur le CA moyen contractualisé en 2018 (les données pour 2019 ne sont pas disponibles) sans être exceptionnels. Par contre, ils sont décevants pour les variétés populations, les chiffres d'affaires moyens réalisés étant toujours inférieurs aux chiffres d'affaires moyens contractualisés.

Evolution du pourcentage de contrats refusés après récolte

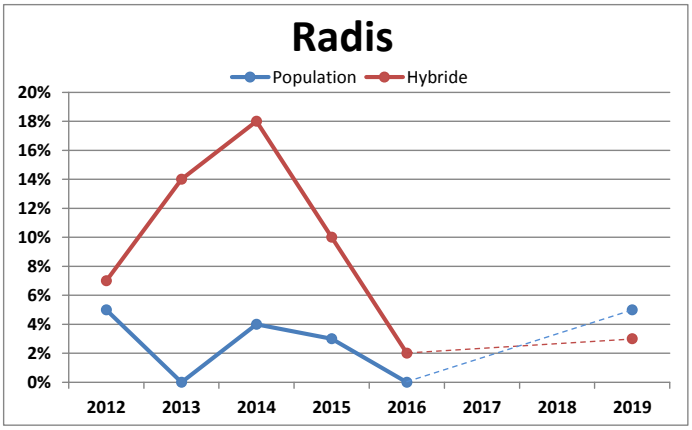

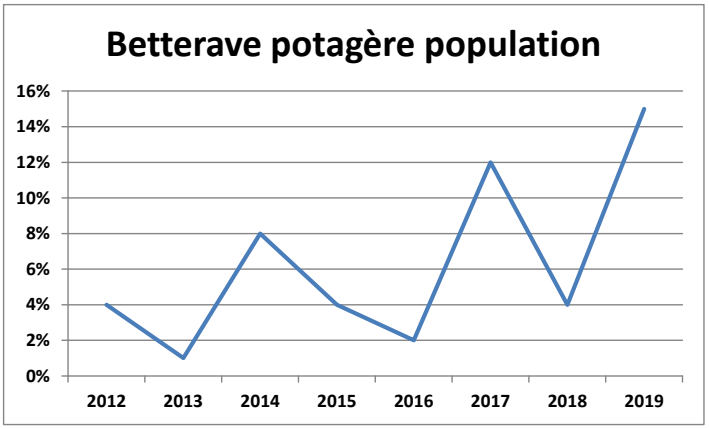

Source UFS

Cette information provient de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières. Elle correspond au pourcentage de contrats dont les lots produits ne répondent pas aux normes qualitatives d'agréage. Pour le radis, les données ne sont pas disponibles en 2017 et 2018.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés

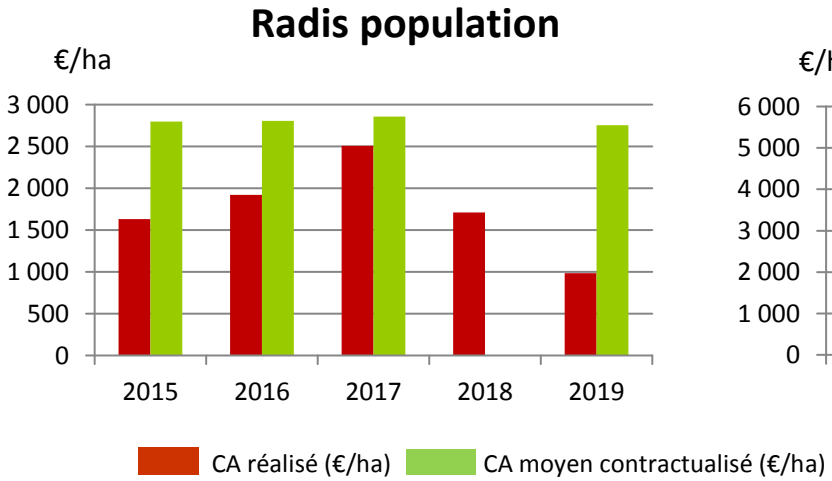

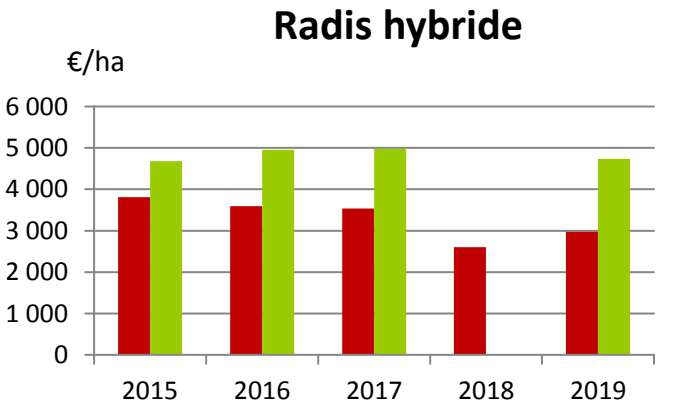

Source FNAMS à partir des données UFS ou FNAMS

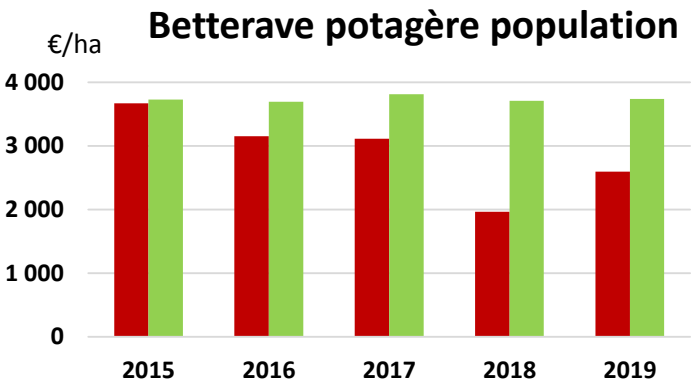

Les chiffres d'affaires moyens réalisés pour les cultures de plein champ sont comparés avec la rémunération moyenne contractualisée. Ces données proviennent de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières ou de la FNAMS auprès des multiplicateurs.

Commentaires :

Pour la récolte 2019 les rendements en **radis** sont très mauvais, les cultures ayant subi des attaques importantes d'altises et méligèthes. Elles ont ensuite énormément souffert des fortes chaleurs estivales qui ont impacté les calibres. C'est sans doute l'espèce la plus pénalisée en 2019 avec des chiffres d'affaires moyens réalisés très faibles.

En betterave potagère population, les résultats sont décevants, même si l'écart entre le CA contractualisé et le CA réalisé se réduit par rapport à 2018.

Evolution du pourcentage de contrats refusés après récolte

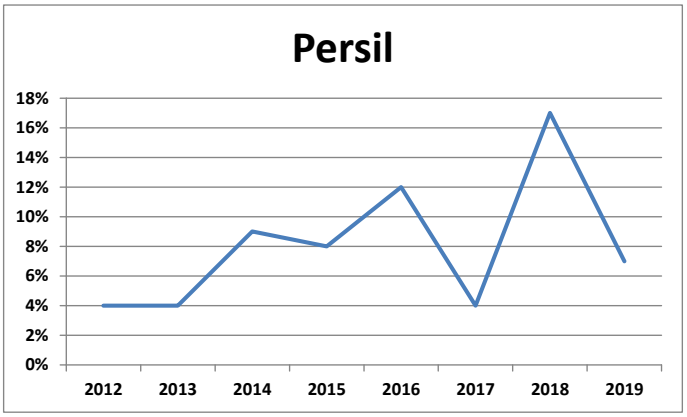

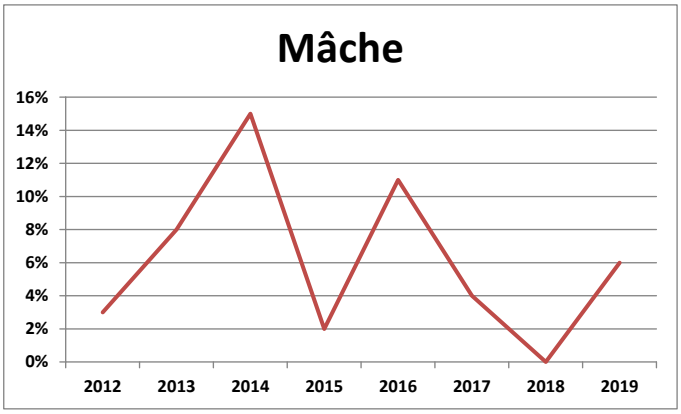

Source UFS

Cette information provient de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières.
Elle correspond au pourcentage de contrats dont les lots produits ne répondent pas aux normes qualitatives d'agréage.

Historique des chiffres d'affaires moyens payés aux agriculteurs-multiplicateurs comparés aux chiffres d'affaires contractualisés

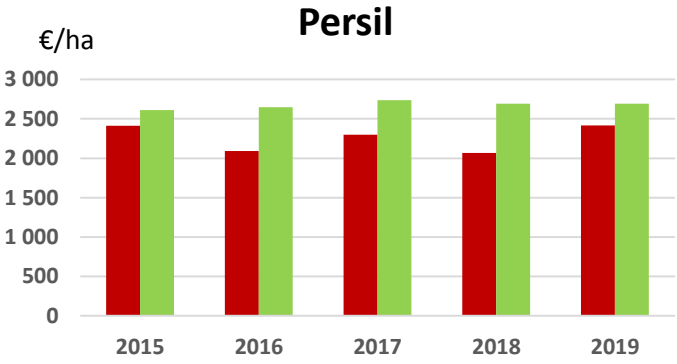

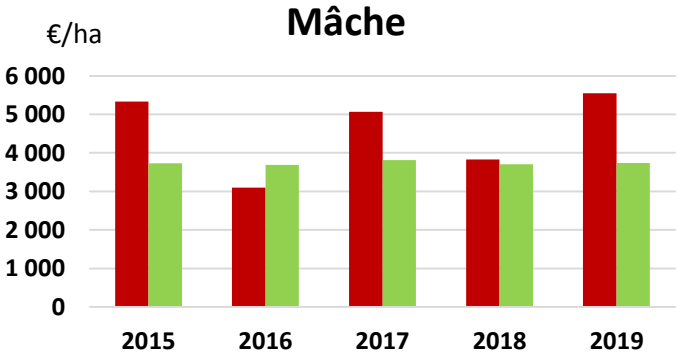

CA réalisé (€/ha) CA moyen contractualisé (€/ha)

Source FNAMS à partir des données UFS

Les chiffres d'affaires moyens réalisés pour les cultures de plein champ sont comparés avec la rémunération moyenne contractualisée. Ces données proviennent de l'enquête réalisée chaque année par l'UFS auprès des entreprises semencières.

Commentaires :

Pour la récolte 2019, les résultats **en mâche** sont bons à très bons, surtout pour les premières parcelles récoltées, avec des chiffres d'affaires moyens réalisés bien supérieurs aux chiffres d'affaires moyens contractualisés. Les résultats sont décevants **pour le persil,** les cultures ayant rencontré des bocages de floraison et des coulures de fleurs avec les fortes températures. Cependant, l'écart entre les chiffres d'affaires moyens réalisés et contractualisés se réduit.

Conclusions :

Après deux années plutôt satisfaisantes en termes de rendement, l'année 2019 a été marquée par les conditions climatiques estivales qui ont impacté de manière plus ou moins importante les espèces suivant les stades de cultures et les restrictions d'irrigation. Au début du printemps, du fait des conditions hivernales très douces, avec très peu de gel, les cultures porte-graine de bisannuelles étaient plutôt belles et légèrement en avance. Elles présentaient globalement un bon état sanitaire. Pour les cultures de printemps, les semis ont été réalisés de manière précoce avec de très bonnes conditions d'implantation. La période de sécheresse qui a suivi a conduit à la perte de quelques parcelles en post-levée et a entraîné le démarrage précoce des irrigations dans certaines régions. Si l'arrivée de pluies a fait du bien aux cultures, de nombreuses régions présentaient en juin un déficit important, ne permettant pas de reconstituer les nappes phréatiques, conduisant ensuite à des restrictions d'irrigation dans certaines zones. Ce sont les températures élevées de l'été et le manque d'eau qui ont pénalisé le rendement et parfois la qualité germinative de certaines cultures. Il s'agit d'une bonne année en oignon et en mâche, mais globalement les chiffres d'affaires réalisés sont décevants pour les autres espèces de potagères fines.